

BORDEREAU D'ENVOI

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE NUMÉRO INDICÉ CI-CONTRE

PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)

530 / 1982

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)

Dimanche 16 MAI 1982 à 03 Heures 45

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DEPARTÉMENT)

Communes de SUIPPES ( 51 ) et SOMME-SUIPPE ( 51 )

AFFAIRE (NOM DES PARTIES EN CAUSE)

OBJET DE LA PROCEDURE

OBSERVATION d'OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

SCELLÉ(S)

INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE

82306784

DÉSIGNATION DES PIÈCES

- 1 Procès verbal de synthèse
- 2 Procès verbal d'audition de Mademoiselle
- 3 Procès verbal d'audition de Mademoiselle

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

LE 13 Juin 1982

SIGNATURE

DESTINATAIRES

- 1
- 
- 
- 1
- 1



**RENSEIGNEMENTS**

**ADMINISTRATIFS**

CODE UNITÉ / PROCÈS-VERBAL N° / 197  
**03576 / 350 / 82**

N° PIÈCE / N° FEUILLET  
**1 /**

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**OBSERVATION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ**

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

**Gendarme Agent de Police Judiciaire**

VU L'(ES) ARTICLE(S) **20 et 75** du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR **16 MAI 1982 à 09 heures 30** Mademoiselle \_\_\_\_\_ demeurant \_\_\_\_\_, se présente à notre Brigade et nous signale qu'elle a observé au cours de la nuit écoulée un objet volant qu'elle n'est pas parvenue à identifier.

Nous lui posons une série de questions de façon à éliminer la possibilité du passage d'un avion, d'un hélicoptère ou d'un engin militaire fréquemment visible à proximité du Camp de SUIPPES.

Mademoiselle \_\_\_\_\_ a éliminé toutes ces possibilités en voyant la forme et les évolutions de l'engin.

A 09 heures 25 nous entendons \_\_\_\_\_ âgée de 22 ans, secrétaire qui nous déclare que dans la nuit du 15 au 16 MAI 1982 vers 03 heures 45 au retour d'une discothèque en compagnie de mademoiselle \_\_\_\_\_ alors qu'elles entraient dans l'agglomération de SUIPPES par le CD 79 reliant BUSSY LE CHATEAU à SUIPPES, elles ont vu à leur droite à peu près au dessus de la gare, un engin de la forme d'une demie lune de couleur orange. Elle a emprunté la rue du BOIS PATIN et s'est arrêtée face à la gare pour observer l'objet qui se trouvait dans le ciel immobile.

Mademoiselle \_\_\_\_\_ a détaillé l'objet comme ayant la forme d'une demie lune avec deux traits plus clair formant un " V " pointé vers l'avant. Aucun bruit ne parvenait de cet engin.

Elle s'est ensuite dirigée vers l'Avenue du Général LECLERC tournant ainsi le dos à l'engin. Elle a ensuite emprunté la RD 31 et s'est dirigée vers SOMME SUIPPE.

Elle parcourt environ 500 mètres et constate que l'engin se trouve à sa gauche au dessus du camp militaire. Elle passe le passage à niveau militaire et constate que l'engin se déplace pour venir se mettre à sa droite. Elle roule à vitesse constante et l'appareil la suit par une succession de bonds horizontaux effectués à altitude constante mais à très grande vitesse.

Arrivée à SOMME SUIPPE elle dépose mademoiselle \_\_\_\_\_ ; toutes deux observent l'engin qui s'est immobilisé dans le ciel au dessus d'elles.

Mademoiselle \_\_\_\_\_ rentre à son domicile puis cherche à voir l'engin mais ce dernier a disparu.

...//.

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

LE **27 MAI 1982**

DESTINAIRES

- 
- 
- 
- 

**Voir bordereau d'envoi**

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE(S)

Elle pense que l'appareil suivait les phares de son véhicule car dès qu'elle l'a rentré dans le garage l'engin est disparu . ( Pièce n° 2 )

Le 23 MAI 1982 à 17 heures 15 nous nous rendons au domicile de mademoiselle .

Mademoiselle nous fait la même déclaration que mise à part la forme de l'engin et son mode de déplacement . ( Pièce n° 3 )

A cette date aucun autre renseignement n'a été recueilli, au cours de nos différents services sur les communes de notre circonscription nous avons demandé s'il y avait eu d'autres observations mais il semble que les demoiselles soient les seules à avoir observé ce phénomène .

FAIT ET CLOS LE 27 MAI 1982

Le Gendarme.

A.P.J



par exemple si je compare cet objet à la lune, il faisait environ dix fois plus grand . La couleur était constante et faible mais cela n'avait rien à voir avec un phare d'avion ou d'un aéronef quelconque . ---

-----C'est la première fois que je vois quelque chose de comparable c'est très impressionnant . ---

Le 16 MAI 1982 à 10 heures 22

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher .

La personne entendue

L.A.P.J

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

date et heure nous trouvant à (lieu)  
Ce jour 23 MAI 1982 à 17 heures 15 nous trouvant au domicile de Mademoiselle

Nous soussigné(s)

Gendarme Agent de Police Judiciaire

Vu les articles

20 et 75 dux

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

## ● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F / née le 09 Décembre 1959

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

secrétaire qui nous déclare

-----Le 16 MAI 1982 à 03 heures 45, je me trouvais en compagnie de mademoiselle nous revenions d'une "discothèque" .--

-----Nous sommes entrées dans l'agglomération de SUIPPES par le CG 79 et arrivées au niveau de la Rue du BOIS PATIN nous avons observé sur notre droite au dessus des maisons, une lumière orange qui m'a fait penser à la fenêtre d'une maison qui serait restée allumée .---

-----Nous sommes donc allées en direction de la gare, nous nous sommes mises face à ce bâtiment et nous avons observé cette lumière qui en fait était un objet immobile au dessus des maisons. Il avait la forme d'un triangle avec une pointe vers l'avant, cette pointe était arrondie. Je ne peux vous dire s'il était formé d'une partie allongée vers l'arrière ou s'il y avait juste ce triangle. Aucun bruit ne nous parvenait.---

-----Nous sommes ensuite allées vers la RD 31, nous tournions le dos à cet appareil. Nous avons ensuite emprunté la RD 31 pour venir à SOMME SUIPPE et c'est à ce moment que nous avons vu l'engin sur notre gauche. Il semblait nous attendre immobile au dessus des arbres .---

-----Nous avons passé le passage à niveau militaire et c'est à ce moment que l'engin est passé au dessus de nous pour se placer à notre droite. ---

-----Une fois à notre droite il ~~est~~ parallèle à la route en volant un peu plus vite que nous d'une façon régulière. Nous sommes venues jusqu'à SOMME SUIPPE, mademoiselle m'a déposée chez moi, nous ne pouvions plus voir l'objet en question, il était sans doute caché par des maisons. ---

-----J'ai éliminé la solution de la lune dès que j'ai l'objet bouger de gauche à droite, cet engin semblait suivre effectivement notre véhicule car nous avons été suivies de SUIPPES jusqu'à SOMME SUIPPE.--

...//.

-----Personnellement j'ai pensé à un engin militaire mais vu les déplacements effectués par cet engin cela nous a paru peu probable . --

Le 23 MAI 1982 à 17 heures 50

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher .

La personne entendue

L.A.P.J

A signé au carnet de déclarations



OBS

DIMANCHE 16 5 1982 A 1 H 45 M 0 S TU

LATITUDE NORD (DEG) 49.13

LONGITUDE EST (DEG) 4.54

DEG	SOLEIL	CAPELLA	VEGA	ALTAIR	DENEB	LUNE
AZIMUT	31.18	3.90	128.50	134.12	79.60	121.79
SITE	-16.28	5.20	75.07	40.97	58.86	4.22

ALTITUDE DE L OMBRE AU ZENITH(KM) 266.31

FRACTION DE LUNE ECLAIREE 0.52

